

## Conditions générales :

### INFORMATIONS RELATIVES AUX MODES DE REGLEMENTS :

**En Règlement direct (le jour du repérage ou sous quinzaine (maxi) en cas d'absence du client) :** Règlement au comptant. Possibilité de régler en plusieurs fois sans frais. Remettre le(s) chèque(s) au diagnostiqueur en précisant la(es) date(s) d'encaissement souhaitée(s). Envoi des rapports à réception du règlement.

**En Règlement notarial uniquement sur fonds disponibles, après accord de l'étude concernant la prise en charge.**

### INFORMATIONS RELATIVES A TOUT DIAGNOSTIC :

- \* Il est de l'obligation du propriétaire/ donneur d'ordre de fournir tous documents (Diagnostics, recherche, travaux, etc.) relatifs à la présente mission.
- \* Le propriétaire doit fournir un accès sécurisé à toutes les pièces / locaux pour lesquels le diagnostiqueur a été mandaté. Il est rappelé que l'inspection des ascenseurs, monte-charge chaufferie, locaux électrique MT et HT nécessitent l'autorisation préalable et la présence d'un technicien de maintenance spécialisé. Ces personnes doivent être contactées et présentes sur site lors du diagnostic. Dans le cas où elles ne seraient pas présentes, et qu'une visite supplémentaire soit nécessaire, celle-ci sera facturée conformément à la grille tarifaire.
- \* Seules les parties accessibles le jour de la visite seront contrôlées, c'est pourquoi le propriétaire devra déplacer le mobilier lourd afin de permettre un accès aux murs, plinthes et cloisons.
- \* Le diagnostiqueur n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils. Il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer cette dépose préalablement (Trappes des baignoires / éviers, ...)

### SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC AMIANTE :

- \* Il est rappelé que la signature de l'ordre de mission par le donneur d'ordre est un accord tacite autorisant tous les prélèvements nécessaires au diagnostiqueur (norme NF 46-020). Toutefois, si le propriétaire est présent lors de la visite, il pourra refuser qu'un prélèvement soit effectué ; une mention sera alors inscrite dans le rapport.

### SPECIFICITE AU MESURAGE LOI CARREZ :

- \* Il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir le règlement de copropriété du bien mesuré. Dans le cas où ces documents ne seraient pas fournis, le diagnostiqueur devra être prévenu au moment de la signature de l'ordre de mission. Le diagnostiqueur effectuera une demande de copie du règlement de copropriété auprès du syndicat de copropriété, les frais de recherche supplémentaires étant à la charge du donneur d'ordre.

### SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQUE :

- \* Le DPE s'applique à tout bâtiment ou partie de bâtiment clos et couvert munis d'un système fixe de chauffage. Sauf exceptions selon l'article R126-15 du code de la construction et de l'habitation.

### SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC INSTALLATIONS INTERIEURS GAZ :

- \* Le donneur d'ordre s'engage à assurer pendant la durée du diagnostic l'alimentation en gaz effective de l'installation et le fonctionnement normal des appareils d'utilisation. Il est rappelé qu'en cas de détection d'un Danger Grave et Immédiat, le diagnostiqueur devra interrompre l'alimentation en gaz de tout ou partie de l'installation.

**Conditions générales de vente :** Le transfert de propriété de nos rapports et constats ne sera effectif qu'après le paiement intégral de la facture (loi du 12.05.1980). Un règlement d'honoraires impayés au moment de la vente ou location rend nos rapports et constats inutilisables et inopposables, que ce soit sous forme originale ou copie, et pour quelque fin que ce soit. En cas de non-règlement après mise en demeure restée infructueuse, nous nous réservons le droit d'annuler notre prestation de service, en exigeant la restitution complète des originaux préalablement transmis. L'utilisation et/ou la détention de nos rapports et constats vaut pour acceptation de nos conditions générales de vente.

### CONTACT DU MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION :

Sas Médiation Solution  
222, chemin de la Bergerie 01800 Saint Jean de Niost  
Tel. 04 82 53 93 06  
Site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>